université Paris Ouest Nanterre La Défense

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre

CHSCT – 03 AVRIL 2014 — COMPTE- RENDU

Étaient présents :
Vincent Pina - Directeur, **Stéphanie Dupuis** – Responsable Administrative, **Florian Micheli** – Responsable Hygiène & Sécurité, **Eric Poirier** – Responsable Patrimoine, **Nathalie Nantier** - Représentant A&I/UNSA, **Christiane Bougan** – Représentant SNPTES/UNSA, **Christian N'Zobo** – représentant FERC/CGT, **Yann Leboulanger** – Représentant enseignant GEII**, Pascal Meunier** – Représentant enseignant GMP, **Mireille Blayo** – Infirmière, **Nicolas Lecerf** – Apprentis Hygiène & Sécurité.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JANVIER 2014

M. BLAYO demande ce que signifie la demande d'une augmentation d'heures pour les visites médicales étudiants.

Y. LE BOULANGER répond que des visites ayant lieu plus tôt dans l'année engendreront un nombre plus important de visites.

2. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

- **Retour sur les bouteilles de gaz :**

Un devis de 50 000€ a été reçu pour une centrale
Des devis pour des détecteurs fixes sont en attente ainsi qu'une liste des besoins en détecteurs plus mobiles pour le département GTE.

- **Passerelle et escaliers A2 :** *« Revêtement glissant en cas de pluie »*

- Installation antidérapante à l'origine – bon état de conservation
- Bandes podotactiles retirées – décollement et risque de chute
- Essai de bandes antidérapantes

E. POIRIER propose également la pose d'une résine à appliquer avec un quartz, dont la mise en œuvre est assez simple.

- **Talkie-walkie :**

L'achat d'un modèle simple pour Saint-Cloud a été effectué. Un test à venir sur Ville d'Avray.

3. POINT SUR LES REGISTRES RÉGLEMENTAIRES, MALADIES PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DE SERVICE

Chute de plain pied - Entrée Chemin Desvallières portail haut

Conséquences :
Entorse de la cheville

ITT :
22 jours

Remarque :
Trous formés à l'entrée à reboucher.
.

4. AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION DES RISQUES – DÉPARTEMENT GTE

Rappels :
Projet : Réaliser le document unique du département GTE.
Le document unique a pour but d'évaluer les risques, de créer un plan d'action visant à les supprimer ou les limiter.

Phase 1 : Étude documentaire

- Analyse des dossiers reçus pour chaque laboratoire
- Réalisation de « fiches visites » regroupant les informations essentielles : installations, produits chimiques, etc.…

Phase 2 : Visites

Visites des laboratoires de Modélisation, Thermodynamique, DAO et Informatique à réaliser.

Laboratoires	Responsables
Combustion foyer, Propulsion, Modélisation	N. Alilat
Transferts Thermiques	A. Baïri
Régulation, Thermique des locaux	J-G. Bauzin
Échangeurs / RDM	P-Y. Charrière
Machines Thermiques	D. Queiros Condé
Électrothermie, Électricité / Automatismes	G. Duprat
Climatisation	L. Grosu
Thermodynamique	A. Hamouda
Mécanique des Fluides	A. Hocine
Froid	V. Pina
DAO, Informatique	P. Zolst

- Réalisation d'un rapport de visite à transmettre aux responsables de chaque laboratoire.
- Identification des risques en cours de réalisation pour chaque laboratoire : exemple

Laboratoire MDM			Evaluation du risque		
Famille de dangers	**Situation de danger**	**Risque**	**Occurrence**	**Gravité**	**Observations**
Chute	Estrade pour regarder le laser	Blessure, mort			Accident déjà constaté
Electricité	Contact prise électrique et eau	Electrocution			
Produits chimiques	Mauvais remplissage/nettoyage du tuyau contenant le mercure	Toxique, inhalation			
Rayonnements	Contact du laser avec un objet réfléchissant ou avec des personnes	Inflammation d'objet, liaisons oculaires et cutanées			
Equipements de travail	Fuite d'eau à proximité des prises	Electrocution			
Ambiance thermique	Température proche de celle dehors en hiver comme en été	Désagréable pour les personnes			

Phase 3 : Étude des risques

Cotation :

Logiciel de centralisation des informations pour l'ensemble de l'université :

Probabilité d'occurrence (1 à 4) X Gravité (1 à 4)

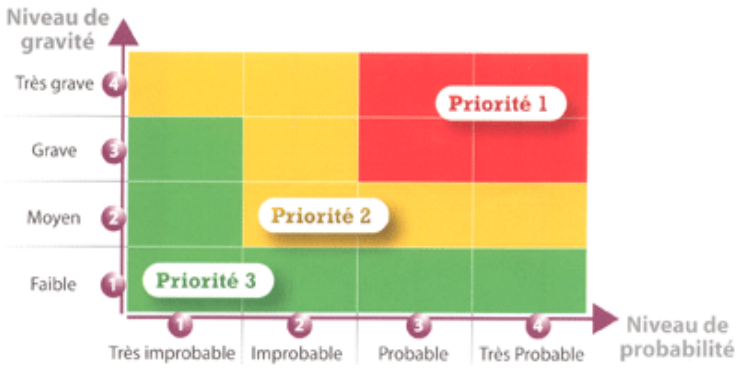

Reste à réaliser :

- Visite des derniers laboratoires
- Partie « secrétariat » et « techniciens » à réaliser
- Identification des risques
- Évaluation des risques
- Réalisation du plan d'action en concertation
- Mise en forme du document

M. BLAYO demande quel est le matériel de secours pour ces différents laboratoires.

F. MICHELI répond qu'il n'y pas de kit particulier selon le type de local. Des trousses de secours sont déjà mises en place.
Le plan d'action déterminera les mesures à prendre dont les équipements de secours.

Y. LEBOULANGER demande à connaître la fréquence de mise à jour du document unique.

F. MICHELI répond que la mise à jour doit s'effectuer tous les ans et au fil de l'eau quand de nouvelles acquisitions se font.

5. AVANCEMENT DES DOSSIERS ICPE

Levée des prescriptions :

- Lancement des prélèvements d'air rejeté et des mesures de bruit au voisinage
- Problématique des machines ou procédés utilisant de l'eau
- Consignes d'exploitation à finaliser
- Vérification extincteurs à venir

Audit :
La proposition de l'APAVE (organisme nationale de contrôle et de conseil pour la maîtrise des risques) est à privilégier.

Décret n° 2013-1205 du 14 décembre 2013 :

- Modification des seuils pour la rubrique 2560 ;
- Risque de passer en seuil d'autorisation écarté complètement (enregistrement) ;
- Passage en Déclaration avec Contrôle périodique (principe d'antériorité à demander).

Rubriques modifiées

A – Nomenclature des installations classées			
N°	Désignation de la rubrique	A, E, D, S, C (1)	Rayon (2)
2560	Travail mécanique des métaux et alliages A. Installations visées par les rubriques 3230-a *(exploitation de laminoirs à chaud d'une capacité supérieure à 20 tonnes d'acier brut par heure)* ou 3230-b *(opérations de forgeage à l'aide de marteaux dont l'énergie de frappe dépasse 50 kilojoules par marteau et pour lesquelles la puissance calorifique mise en œuvre est supérieure à 20 MW)* B. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 1.supérieure à 1000 kW……..... 2. supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW.	A E DC	3
2561	Production industrielle par trempe, recuit ou revenu de métaux et alliages	DC	

6. CONSIGNES URGENCE MÉDICALE

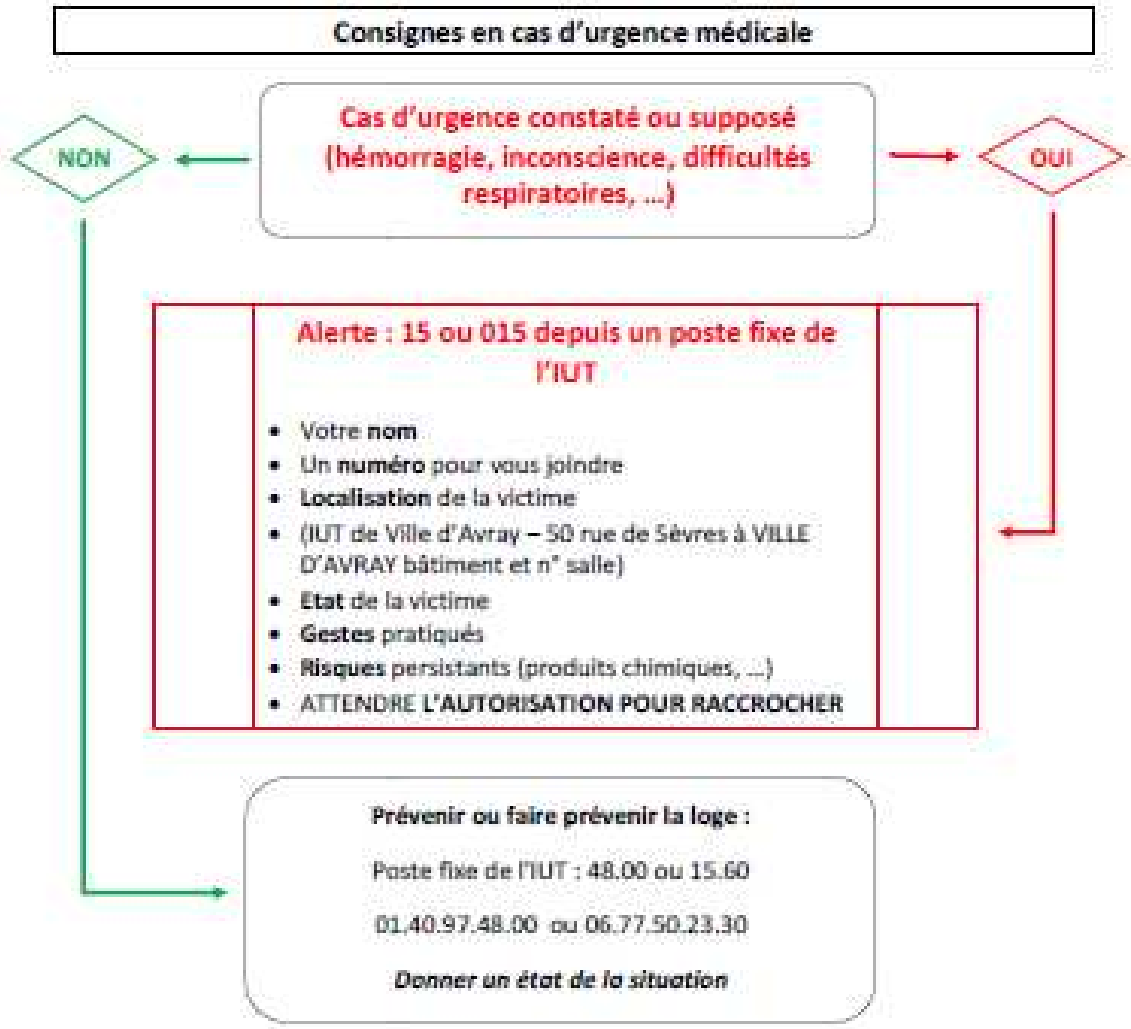

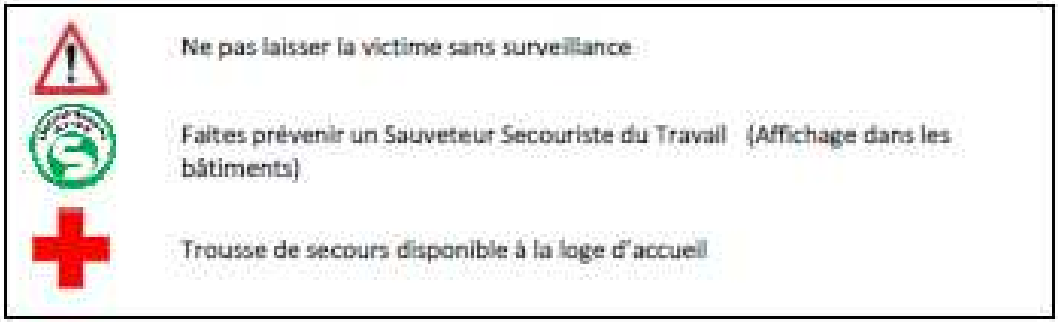

La liste des SST recyclés doit être affichée.

M. BLAYO signale que l'emplacement des défibrillateurs est à ajouter et le matériel à vérifier.

7. PRÉSENTATION DU FUTUR SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS

Rappel de la situation :

- Occupants hors période d'ouverture
- Clés de bâtiments refaites sans autorisation – non rendues
- Accès par des moyens non conventionnels
-

Objectif : Contrôler les accès aux bâtiments principaux hors des horaires d'ouverture au public

Limites :

- Pas de personnel hors période d'ouverture (astreinte)
- Système simple pour contrôler et non empêcher les entrées.

Système :
JPM SMARTAIR

- Sans câblage (informations apportées par les cartes)
- Lecteur « validateur » - entrée Rue de Sèvres
- Permettant un enregistrement des informations
- Récupération des infos sur chaque récepteur par badge
- Possibilités d'évolution (ajout de lecteur, …)

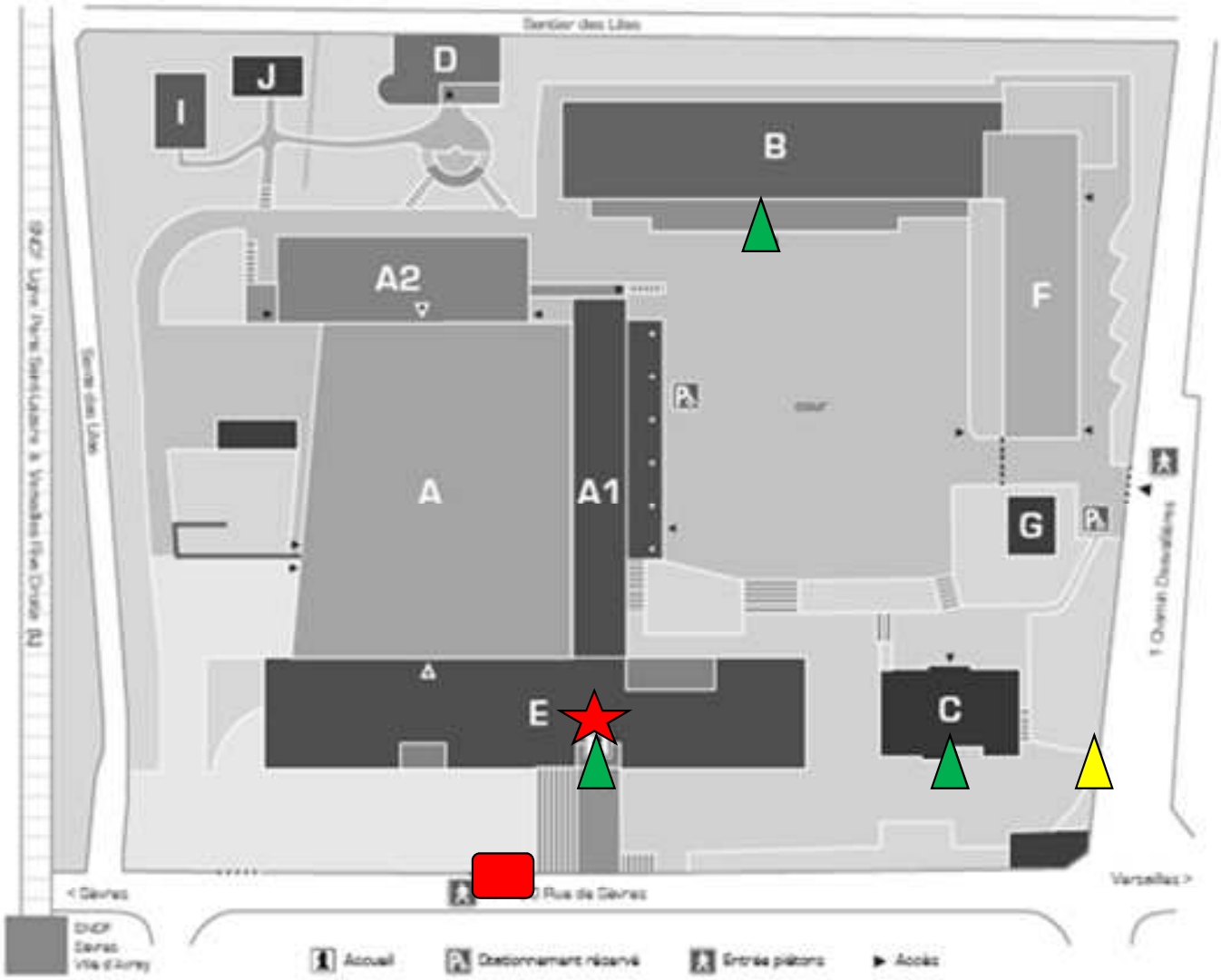

Y. LEBOULANGER constate que ce système ne permet pas de savoir si une personne est présente dans un bâtiment en cas d'incendie.

S. DUPUIS précise que le choix d'un système léger a été fait car le contrôle en sortie implique des travaux lourds.

Y. LEBOULANGER s'interroge sur un réel intérêt d'un tel système.

F. MICHELI répond que l'intérêt est la mise en place du badge nominatif pour différents accès.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Ménage**

Y. LEBOULANGER signale le problème du ménage dans le bureau de K. HOUE du bâtiment B, 2ème étage. Il évoque des doutes sur une éventuelle présence d'amiante.

F. MICHELI répond que des prélèvements d'air d'amiante doivent être effectués.

C. N'ZOBO souhaite connaître la situation du bureau qui se situe à côté.

F. MICHELI répond que le bureau subit une infiltration d'eau.

E. POIRIER ajoute que le coût d'une opération de désamiantage est exorbitant pour le peu de salle concernée. Le marché n'a pas été passé. Une programmation est en cours de validation mais qu'un retour des entreprises n'est pas attendu avant l'été.

Y. LEBOULANGER demande si les prélèvements d'amiante seront effectués cette année.

F. MICHELI répond que ces prélèvements doivent se faire cette année.

Y. LEBOULANGER signale que la réfection du sol n'a pas été autorisée.

S. DUPUIS connaît la situation. La priorité est de vérifier s'il existe un danger immédiat.

E. POIRIER ajoute que des prélèvements avaient déjà été faits mais les résultats sont obsolètes.

- **Médecine**

M. BLAYO demande qu'à la rentrée 2014 lui soit communiquée la liste des étudiants nécessitant un aménagement.
Une réunion devrait être organisée avec les enseignants, le Dr Bourennane et la direction.
La date du prochain CHSCT est proposée. Les chefs de département seront invités.

M. BLAYO transmettra un document type de tous les aménagements possibles.

V. PINA pose la question du certificat médical ouvert et demande quelles sont les procédures quand les étudiants ont des problèmes médicaux.

M. BLAYO répond que ce point devra être abordé avec le Dr Bourennane. Cependant s'il est conseillé aux étudiants de contacter le service médical, il faudra lister ces étudiants et transmettre à M. BLAYO.

- **Médecine du travail**

Le budget en hausse permettra 40 vacations.
Les consultations auront lieu les mardis et jeudis.

M. BLAYO demande un retour avant le mois de juin des arrêts de travail, accidents de travail et arrêts maladie.

- **Objets trouvés**

C. N'ZOBO signale que les objets trouvés par les agents de ménage sont consignés à la loge.

Prochaine séance :

Jeudi 3 juillet 2014 – 10h00
Salle des Lilas